

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD**

**PROCES-VERBAL**

**RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU**

**Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 25**

**Nombre de délégués en exercice : 25**

**Nombre de délégués présents : 23**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 8 heures et 30 minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis en Mairie de Saint André, sise Place de la Liberté, Saint André (66560) sur la convocation qui leur a été adressée par le deuxième Vice-Président du syndicat mixte le 30 avril 2026, conformément aux articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suivants :

	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :</b>
<b>Julie SANZ</b> (Titulaire)	<b>x</b>		Pouvoir à Grégory Marty à compter de l'élection du deuxième Vice-président
Marc HUGONNET (Suppléant)		<b>x</b>	
<b>Robert STEFAN</b> (Titulaire)	<b>x</b>		
Patrice AYBAR (Suppléant)		<b>x</b>	
<b>Aurélie MAILLOLS</b> (Titulaire)	<b>x</b>		

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD

Rémi RULL (Suppléant)		x	
<b>Christian GRAU</b> (Titulaire)		x	
Daniel GALY (Suppléant)		x	
<b>Michel COSTE</b> (Titulaire)	x		
Patrick PUIGMAL (Suppléant)		x	
<b>Jean-Louis CANDIDO</b> (Titulaire)		x	
Annie LAMARQUE (Suppléante)	x		
<b>Steve FORTEL</b> (Titulaire)	x		
Claude BARCIA (Titulaire)		x	
<b>Marc DE BESOMBES SINGLA</b> (Titulaire)	x		
Anne Lise DE BESOMBES SINGLA (Suppléante)		x	
<b>Jean-Paul SAGUÉ</b> (Titulaire)	x		
Gérard PUJOL (Suppléant)	x		Non votant (présence du titulaire)
<b>Patrick FRANCÉS</b> (Titulaire)	x		
Stéphane GRAU (Suppléant)		x	

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD

<b>Thierry THADÉE</b> (Titulaire)	x		
Claude MORINI (Suppléant)		x	
<b>Alexandre PUIGNAU</b> (Titulaire)	x		
Denis FOURNY (Suppléant)		x	
<b>Michel VIZERN</b> (Titulaire)	x		
Jean VILA (Suppléant)		x	
<b>Huguette PONS</b> (Titulaire)	x		
Cyrille de FOUCHER (Suppléant)	x		Non votant (présence du titulaire)
<b>Pierre ORTAL</b> (Titulaire)	x		
Jacques POURET (Suppléant)	x		Non votant (présence du titulaire)
<b>Bruno GALAN</b> (Titulaire)	x		
Marc SUNER (Suppléant)	x		Non votant (présence du titulaire)
<b>Grégory MARTY</b> (Titulaire)	x		
Jean ASTIÉ (Suppléant)		x	
<b>Bernard PIÉRA</b> (Titulaire)		x	

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD

Christian BERDAGUER (Suppléant)		x	
<b>Samuel MOLI</b> (Titulaire)	x		
Gilbert CRITELLI (Suppléant)	x		Non votant (présence du titulaire)
<b>Jean-Claude ROYO</b> (Titulaire)	x		
Damien COMPAGNE (Suppléant)		x	
<b>Michel ANDRODIAS</b> (Titulaire)	x		
Annette AICARDI (Suppléante)		x	
<b>Yves PORTEIX</b> (Titulaire)	x		
Cyril GASCHT (Suppléant)		x	
<b>Camille MEUNIER</b> (Titulaire)		x	
Marie GADEAU-PERROT (Suppléant)		x	
<b>Christian NIFOSI</b> (Titulaire)	x		
Thibault COUSSENS-BARRE (Suppléant)		x	
<b>Pierre DALOU</b> (Titulaire)	x		
Christian BOTTEIN (Suppléant)		x	

POUVOIR.

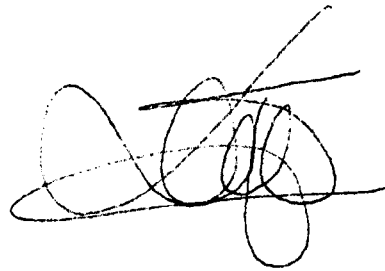
Je soussignée Julie SAUZ, Maire d'Angels Mer,

Donne procuration à M. Gregory Marty

afin de me représenter à la réunion du

SCOT le lundi 11 mai 2026.

Fait à St André, le 11 mai 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julie SAUZ', written over a horizontal line.

.....  
.....  
.....  
**1. INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christian NIFOSI, doyen des membres présents du comité syndical (articles L.5711-1 et L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Stim Fotel a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu des articles L.5711-1 et L. 5211-1 du CGCT).

**2. ELECTION DU PRESIDENT**

**2.1 Présidence de l'assemblée**

M. Christian NIFOSI a procédé à l'appel nominal des membres du comité. Il a dénombré 23 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément aux articles L.5711-1 et L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L.5711-1 et L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2 Constitution du bureau**

Le comité syndical a désigné trois assesseurs :  
Annie Lamarque, Aurélie Maillol, Julie Sanz (Secrétaire  
Président) puis Alexandre Puignau.....

**2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés

nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **2.4 Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_ **0**  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_ **23**  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_ **1**  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_ **0**  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_ **22**  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_ **12**

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTY GREGORY	22	vingt - deux

#### **2.5 Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**2.6 Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_
- d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

## 2.7 Proclamation de l'élection du Président

M. Gregory MARTY a été  
proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

## 3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. Gregory Marty  
élu(e) Président(e) (ou son remplaçant en application des articles L.5211-1  
et L. 5211-2 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection  
des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon  
les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-  
1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues aux articles  
L.5711-1 et L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.5711-1 et L. 5211-10  
du CGCT, le syndicat mixte doit disposer au minimum d'un vice-président et  
au maximum d'un nombre de vice-présidents sans que ce dernier puisse être  
supérieur à 20 % de l'effectif total du comité syndical, le cas échéant arrondi  
à l'entier supérieur, soit 5 vice-présidents au maximum.

D'autre part conformément aux dispositions de l'article L.5212-6, le syndicat  
mixte a pu légalement fixer, dans ses statuts, le nombre de vice-présidents  
dans la limite des dispositions précitées. Aux termes des statuts approuvés  
en date du 28 septembre 2014 et actuellement en vigueur, le nombre de  
vice-présidents est fixé à 4.

Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à 4 le nombre  
de vice-présidents.

.....  
.....

### 3.1. Election du premier vice-président

#### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

g. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	<u>0</u>
h. Nombre de votants (enveloppes déposées)	<u>23</u>
i. Nombre de suffrages déclarés nuls	<u>0</u>
j. Nombre de votes blancs	<u>0</u>
k. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	<u>23</u>
l. Majorité absolue	<u>12</u>

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SANZ Julie	23	mat-kain

**3.1.2 Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

### 3.1.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

### 3.1.4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme Julie SANZ a été proclamé(e)  
premier(e) vice-président(e) et immédiatement installé(e).

*Depart de Mme Julie Sanz donnant pouvoir à Gregory Marty .*

### 3.2. Election du deuxième vice-président

#### 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_ 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_ 23  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_ 0  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_ 7  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_ 16  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_ 9

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSTE MICHEL	16	seize

**3.2.2 Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.2.3 Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

M Michel COSTE a été proclamé(e)  
deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.3. Election du troisième vice-président**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

0  
23  
1  
7  
15  
8

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAILLOLS <i>Auréli</i>	15	quinze

**3.3.2 Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.3.3 Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.3.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

M<sup>me</sup> Arvili MAILLOLS a été proclamé(e)  
troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

**3.4. Election du quatrième vice-président**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_ 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_ 23  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_ 0  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_ 2  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_ 21  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_ 11

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PUIGNAT Alexandre	21	vingt-et-un

### 3.4.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.4.3 Résultats du troisième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote \_\_\_\_\_  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) \_\_\_\_\_  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls \_\_\_\_\_  
d. Nombre de votes blancs \_\_\_\_\_  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] \_\_\_\_\_  
f. Majorité absolue \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M Alexandre PUGNAT a été proclamé(e)  
quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).



**6 Proclamation des résultats :**

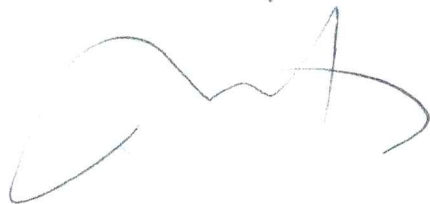
Sont proclamés en qualité de :

- Président(e) du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud:  
- M. Gergely Murty
- Premier(e) vice-président(e) du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud:  
- Mme Julie Samy
- Deuxième vice-président(e) du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud:  
- M. Michel Coste
- Troisième vice-président(e) du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud:  
- Mme Amélie Maillat
- Quatrième vice-président(e) du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud:  
- M. Alexandre Puignau

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud.

**Le présent procès-verbal dressé et clos le 11 mai 2026 à 9 Heures 44 Minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des délégués présents ou représentés, de leurs suppléants.**

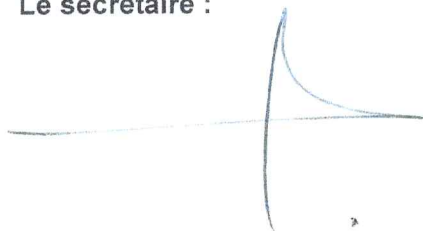
**Le doyen d'âge du comité syndical, M. Christian NIFOSI :**



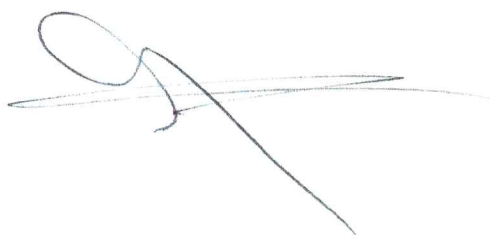
**Les assesseurs :**



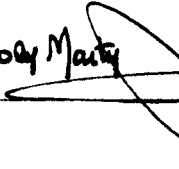
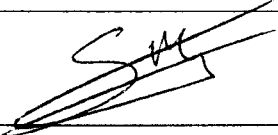
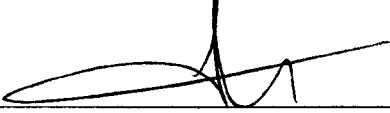
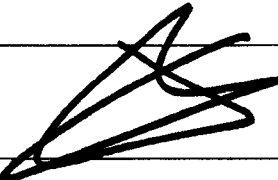
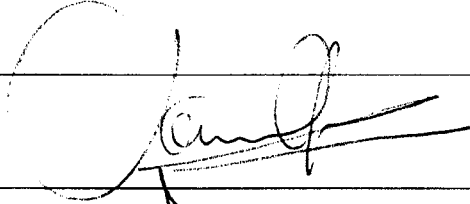
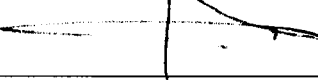
**Le secrétaire :**



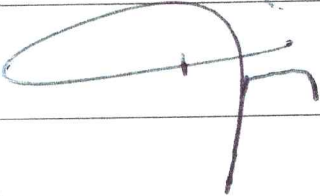
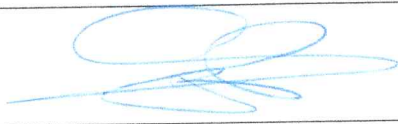


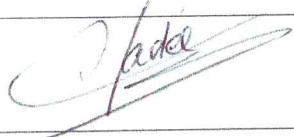
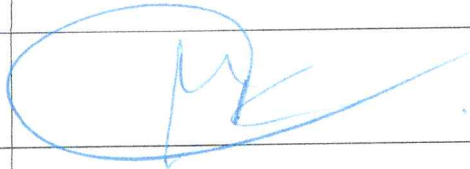
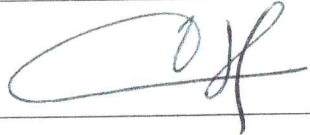

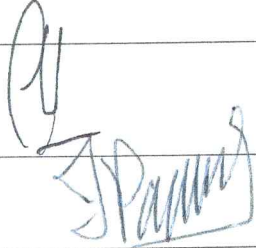
**Le (ou la) président(e) du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud :**



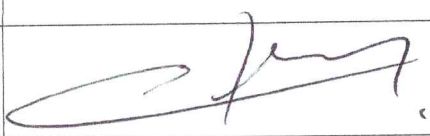
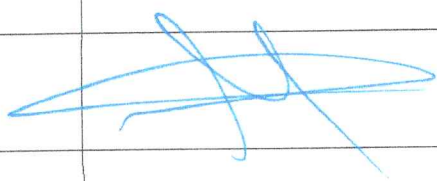
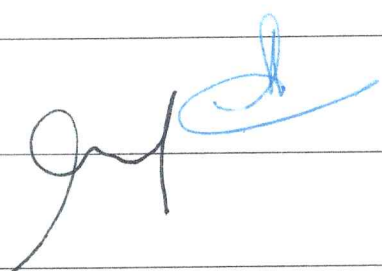
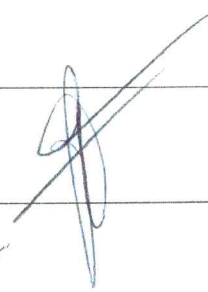
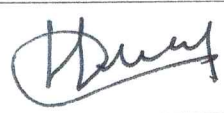

**Les membres du comité syndical [ou leur(s) représentant(s)] :**

<b>NOMS</b>	<b>EMARGEMENTS</b>
<b>Julie SANZ</b> (Titulaire)	pouvoir donné à Guyodé Marty 
Marc HUGONNET (Suppléant)	
<b>Robert STÉFAN</b> (Titulaire)	
Patrice AYBAR (Suppléant)	
<b>Aurélié MAILLOLS</b> (Titulaire)	
Rémi RULL (Suppléant)	
<b>Christian GRAU</b> (Titulaire)	
Daniel GALY (Suppléant)	
<b>Michel COSTE</b> (Titulaire)	
Patrick PUIGMAL (Suppléant)	
<b>Jean-Louis CANDIDO</b> (Titulaire)	
Annie LAMARQUE (Suppléante)	
<b>Steve FORTEL</b> (Titulaire)	
Claude BARCIA (Suppléant)	

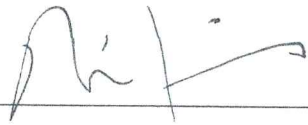

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD

<b>Marc DE BESOMBES SINGLA</b> (Titulaire)	
Anne Lise DE BESOMBES SINGLA (Suppléante)	
<b>Jean-Paul SAGUÉ</b> (Titulaire)	
Gérard PUJOL (Suppléant)	
<b>Patrick FRANCÉS</b> (Titulaire)	
Stéphane GRAU (Suppléant)	
<b>Thierry THADÉE</b> (Titulaire)	
Claude MORINI (Suppléant)	
<b>Alexandre PUIGNAU</b> (Titulaire)	
Denis FOURNY (Suppléant)	
<b>Michel VIZERN</b> (Titulaire)	
Jean VILA (Suppléant)	
<b>Huguette PONS</b> (Titulaire)	
Cyrille DE FOUCHER (Suppléant)	
<b>Pierre ORTAL</b> (Titulaire)	
Jacques POURET (Suppléant)	

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD

<b>Bruno GALAN</b> (Titulaire)	
Marc SUNER (Suppléant)	
<b>Grégory MARTY</b> (Titulaire)	
Jean ASTIÉ (Suppléant)	
<b>Bernard PIÉRA</b> (Titulaire)	
Christian BERDAGUER (Suppléant)	
<b>Samuel MOLI</b> (Titulaire)	
Gilbert CRITELLI (Suppléant)	
<b>Jean-Claude ROYO</b> (Titulaire)	
Damien COMPAGNE (Suppléant)	
<b>Michel ANDRODIAS</b> (Titulaire)	
Annette AICARDI (Suppléante)	
<b>Yves PORTEIX</b> (Titulaire)	
Cyril GASCHT (Suppléant)	
<b>Camille MEUNIER</b> (Titulaire)	

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD

Marie GADEAU-PERROT (Suppléante)	
<b>Christian NIFOSI</b> (Titulaire)	
Thibaut COUSSENS BARRE (Suppléant)	
<b>Pierre DALOU</b> (Titulaire)	
Christian BOTTEIN (Suppléant)	

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

**FEUILLE DE PROCLAMATION**

annexée au procès-verbal de l'élection

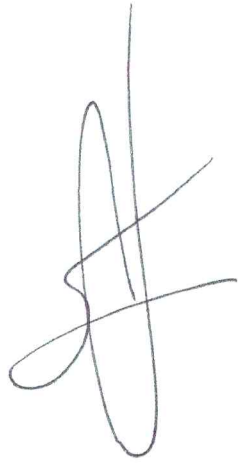
**NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS**

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	MARTY GREGORY	05 - 08 - 1976	Président	22
Mme	SANZ JULIE	16 - 09 - 1982	1 <sup>er</sup> Vice-Président	23
M.	GSTE MICHEL	08 - 03 - 1968	2 <sup>e</sup> Vice-Président	16
Mme	MAILLOIS AURELIE	15 - 02 - 1980	3 <sup>e</sup> Vice-Président	15
M.	PUIGNAN ALEXANDRE	19 - 08 - 1974	4 <sup>e</sup> Vice-Président	21

Fait à Saint André, le 11 mai 2026,

Le président,



Le délégué le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

